



ACCUEILLIR UN ELEVE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP Equipier Polyvalent de Commerce et BAC PROFESSIONNEL TCVA - CGESCF

Montant du salaire : Calculé à partir d'un SMIC mensuel au 1^{er} Octobre 2021 = 1589.47€

Classe	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
Seconde Bac Pro- CAP 1	429.16€ (27% SMIC)	683.48€ (43% SMIC)	842.42€ (53% SMIC)
Première Bac Pro- CAP 2	619.90€ (39% SMIC)	810.63€ (51% SMIC)	969.58€ (61% SMIC)
Terminale Bac Pro	874.21€ (55% SMIC)	1064.95€ (67% SMIC)	1239.79 (78% SMIC)

Montant de l'aide unique pour l'entreprise :

Année de contrat d'apprentissage	Montant de l'aide
Première année - CAP 1	4125 €
Deuxième année - CAP 2	2000 €
Troisième année	1200 €

COVID : aide exceptionnelle

L'Aide Unique à l'apprentissage (ci-dessus) est remplacée, pour tout contrat signé à compter du 1^{er} juillet 2020, jusqu'au 30/06/2022 et uniquement pour la 1^{ère} année de contrat par l'aide suivante :

Montant de l'aide « Covid » Apprenti mineur A la signature du contrat	Montant de l'aide« Covid » Apprenti majeur A la signature du contrat
5 000 €	8 000€
416.66 €	666.66 €

BTS TECHNICO-COMMERCIAL

«Animaux d'élevage et de compagnie »

Montant du salaire : Calculé à partir d'un SMIC mensuel au 1^{er} Octobre 2021 = 1589.47€

Classe	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
BTS 1	429.16€ (27% SMIC)	683.48€ (43% SMIC)	842.42€ (53% SMIC)
BTS 2	619.90€ (39% SMIC)	810.63€ (51% SMIC)	969.58€ (61% SMIC)

Pas d'Aide Unique à l'apprentissage pour 1 contrat BTS

COVID : aide exceptionnelle

Pour tout contrat signé à compter du 1^{er} juillet 2020, jusqu'au 30/06/2022 et uniquement pour la 1^{ère} année de contrat:

Montant de l'aide « Covid » Apprenti mineur A la signature du contrat	Montant de l'aide« Covid » Apprenti majeur A la signature du contrat
5 000 €	8 000€
416.66 €	666.66 €

Les démarches administratives pour accueillir un apprenti

- 👉 Compléter le contrat d'apprentissage
- 👉 L'envoyer au plus vite au CFA
- 👉 Déclarer l'apprenti à la MSA ou à l'URSAFF pour la prise en charge des frais médicaux
- 👉 Compléter la convention de formation reçue du CFA et la retourner au CFA
- 👉 Le CFA envoie la convention et le contrat à l'OPCO s'il est mandaté par l'entreprise
- 👉 L'OPCO enregistre le contrat et contacte l'entreprise par mail

Un contrat peut commencer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation et prend fin au plus tard 2 mois après l'obtention de l'examen.

Comment percevoir votre Aide Unique ou Aide « COVID »

- 👉 Déclaration mensuelle du salaire de l'apprenti via la DSN (destinée à la MSA ou l'URSSAF)
- 👉 Aide verser mensuellement une fois la déclaration de salaire effectuée chaque mois.

MAISON FAMILIALE RURALE

22 Route de Josselin - 56490 GUILLIERS

Tél : 02.97.74.40.64 - Mail : mfr.guilliers@mfr.asso.fr Site internet : mfr-guilliers.fr